

# Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 27 février 2012 à 20 h, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, M. Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Yves Arnal, Adjoint ; MM David Wager, Gilbert Allouard, Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : M. Arnal pour M. Bustos  
M. Allouard pour M. Minard  
M. Arnol pour M. Sirand  
Mme Pugnale pour Mme Donnet.

**Secrétaire de séance** : Mme Chaix.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de MM Arnal, Allouard, Arnol et de Mme Pugnale.

## VIE ARTISANALE

Présentées par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- la vente du local artisanal sis 16-20, place Bernard Palissy au prix de 185 000 €,
- l'acquisition du local artisanal sis 3bis, place Bernard Palissy au prix de 90 000 €.

## PERSONNEL

Présentées par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet,
- la mise en place à titre expérimental de l'entretien professionnel pour l'ensemble des agents communaux, au titre des années 2011 et 2012.

## FINANCES

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué aux finances,

- l'aide de 35 € versée aux élèves inscrits à l'école de musique d'Eybens (formation musicale, initiation instrument...) pour l'année 2010/2011.

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- la participation financière de la commune au projet de la ferme intercommunale de la colline du Mûrier fixée à 800 €.

## DIVERS

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'adhésion de la commune au pacte d'Istanbul pour l'Eau reconnaissant ainsi l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien la gérer pour garantir un bon accès des populations à ce bien précieux.

## INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- avec l'entreprise Mignola, titulaire du lot 8 Carrelages-Faïences du marché de réhabilitation du bâtiment sis à Poisat 2, rue Hector Berlioz, d'un avenant n°3 d'un montant de 809,18 € HT
- avec l'entreprise Chatron-Colliet, titulaire du lot 10 Peinture du marché de réhabilitation du bâtiment sis à Poisat 2, rue Hector Berlioz, d'un avenant n°3 d'un montant de 300 € HT
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées pour des biens sis à Poisat
  - rue Gustave Eiffel, au prix de 179 400 €
  - 8, rue Maurice Ravel, au prix de 200 000 €
  - 5 et 5 bis rue Hector Berlioz et 19, avenue H. Lhenry, au prix de 185 000 €
  - allée de Prémol, au prix de 241 000 €
- de contrats d'assurance avec :
  - Gan Assurances, pour les lots 1- Responsabilité Civile et 5-Protection Juridique
  - SMACL Assurances, pour les lots 2-Dommages aux biens incluant les options A et B et 3-Flotte automobile
  - GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour le lot 4 –Risques statutaires,
- avec la commune de Brié et Angonnes, d'une convention pour le déneigement du chemin de Champaney pour trois ans à compter de la saison 2011/2012.

***Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.***